

Pétition à l'attention du Conseil d'Etat neuchâtelois et du Conseil communal de Val-de-Ruz

Pour que Valangin fusionne avec Val-de-Ruz plutôt qu'avec Neuchâtel

Les pétitionnaires demandent que le Conseil d'Etat neuchâtelois et le Conseil communal de Val-de-Ruz facilitent la fusion de Valangin avec Val-de-Ruz. Ils encouragent la population de Valangin à se prononcer le 5 juin prochain contre la fusion avec Neuchâtel, Peseux et Corcelles-Cormondèche. Il en va du sens de l'histoire et de l'unité territoriale du Val-de-Ruz.

Après avoir renoncé en 2011 à participer à la fusion des communes du Val-de-Ruz, les autorités de Valangin proposent une fusion avec Neuchâtel, Peseux et Corcelles-Cormondèche. Il est souhaitable que le Conseil d'Etat neuchâtelois et le Conseil communal de Val-de-Ruz invitent instamment Valangin à fusionner plutôt avec Val-de-Ruz.

L'annexion de Valangin par la capitale du canton sans que les citoyens valanginois ne soient consultés par votation populaire sur l'option de Val-de-Ruz, ni en 2011, ni aujourd'hui est démocratiquement incompréhensible.

Le cas échéant, la fusion avec Neuchâtel-Ouest ne sera pas moins qu'une annexion territoriale par une ville de Neuchâtel qui se sent à l'étroit. Les habitants de Valangin se rendront très rapidement à l'évidence qu'ils ne comptent que peu dans la politique communale de la capitale cantonale.

Pour éviter l'annexion par Neuchâtel, pour qu'une fusion alternative avec Val-de-Ruz soit dûment examinée, les pétitionnaires ne peuvent plus que compter sur le refus par les citoyens de Valangin du contrat de fusion qui leur sera proposé le 5 juin prochain.

Les signataires de cette pétition expriment leur attachement historique et viscéral à Valangin et au maintien de son rattachement au Val-de-Ruz. Ils demandent de poursuivre, dans le cadre de la commune de Val-de-Ruz, la collaboration qui a vu le jour depuis des décennies en matière de culture, de tourisme, de sport et de service public. Le Val-de-Ruz se sentirait orphelin si Valangin devait être absorbée par Neuchâtel.

Les avantages pour que Valangin fusionne avec Val-de-Ruz sont nombreux et ce serait aller dans le sens de l'histoire et de l'unité territoriale.

Quelques arguments décisifs:

- Peu ou plus de conseillers généraux ni de conseillers communaux pour représenter la bourgade de Valangin à Neuchâtel. Il sera difficile de motiver les habitants de Valangin à participer à des réunions politiques en ville de Neuchâtel. Il leur sera plus difficile encore de se faire élire au Conseil général, voire impossible au Conseil communal.
- Toutes les métropoles doivent tôt ou tard faire face à des charges découlant de leur rôle de capitale ou de chef-lieu, qui engendrent une fiscalité plus lourde que celle des petites communes avoisinantes. Est-ce que les contribuables de Valangin ont l'intention de contribuer à la fiscalité de la capitale sans profiter de tous ses avantages?
- Le rattachement de Valangin à Neuchâtel impliquera d'innombrables ruptures de relations personnelles tissées depuis plusieurs générations entre les valanginois et les autres habitants de Val-de-Ruz dans les associations, les clubs et autres organismes qui font depuis toujours l'histoire du Val-de-Ruz. Valangin y perdra son identité.

- En rejoignant Neuchâtel, parce qu'il est fort probable que la nouvelle commune de Neuchâtel-Ouest s'appelle Neuchâtel, Valangin fera la dure expérience de la vie communale à deux vitesses. La grande pour le centre-ville et les banlieues de la nouvelle grande commune, la petite pour les zones périphériques de Chaumont et de Valangin.
- Si les guichets électroniques apportent progressivement les services administratifs à domicile, ils n'évitent pas à l'administration d'être de plus en plus éloignée de la réalité quotidienne des zones périphériques. L'administration de Val-de-Ruz, campagnarde et d'une commune décentralisée, est sans doute plus à même de comprendre la vie à Valangin que l'administration communale urbaine de Neuchâtel.
- Abstraction faite de son château qui rappelle à la fois l'histoire de Valangin et l'importance de son bourg médiéval, les équipements apparaissent toujours plus orientés vers la facilitation du trafic de transit. C'est bon pour les nombreux pendulaires entre le Haut et le Bas ou venant de Val-de-Ruz; mais quid de la qualité de la vie à Valangin? S'inventer en pôle significatif de Val-de-Ruz n'est-il pas un projet plus exaltant que celui de devenir une cité-dortoir de Neuchâtel?
- Quelle unité territoriale? Les cartes topographiques démontrent à elles seules la place de Valangin. Ce n'est pas un hasard si l'aménagement du territoire de Valangin est en cours de définition dans le cadre de l'aménagement du territoire du Val-de-Ruz, et pas de celui de Neuchâtel-Ouest. (V. Val-de-Ruz Info no 117 du 3.12.2015, l'article de Frédéric Cuche intitulé *Le Val-de-Ruz, une unité géologique et géographique*).
- S'agissant de l'analyse historique, les pétitionnaires renvoient aux cinq articles de Maurice Evard intitulés *Val-de-Ruz et Valangin même destin?* (cf. Val-de-Ruz Info no 110 du 20.8.2015, no 111 du 3.9.2015, no 112 du 17.9.2015, no 117 du 3.12.2015 et no 119 du 14.1.2016). Ils éclairent sans équivoque le sens que l'histoire a réservé aux rapports privilégiés de Valangin avec le Val-de-Ruz.

Les autorités de Valangin ont pris le temps de se déterminer sur l'opportunité d'une fusion en renonçant à participer au projet de 2011 avec Val-de-Ruz. Aujourd'hui elles sont acquises à l'idée; mais qu'elles prennent alors le temps d'opter pour le scénario le plus adéquat. Ne vaut-il pas mieux pour Valangin de jouer un rôle significatif à Val-de-Ruz que d'être quantité négligeable à Neuchâtel?

Renseignements complémentaires: www.vaudruziens.ch

Val-de-Ruz, le 22 mars 2016

Charles Auroi, Madeleine Auroi, Etienne Balmer, Séverine Balmer, André Monnier, Martine Monnier, Irma Reymond, Jean Reymond, Frédéric Cuche, Maurice Evard, Pierre-Ivan Guyot, Daniel Haldimann, Daniel Henry, Jean-Luc Jordan, Jean-François Mathez, Francis Monnier, David Moratel, Valentin Reymond, Marc Schaefer, Bernard Soguel, Renaud Tripet et Jean-Bernard Wälti.